

# PREMIER ÉTAT DES LIEUX DES SDTAN ET SCoRAN

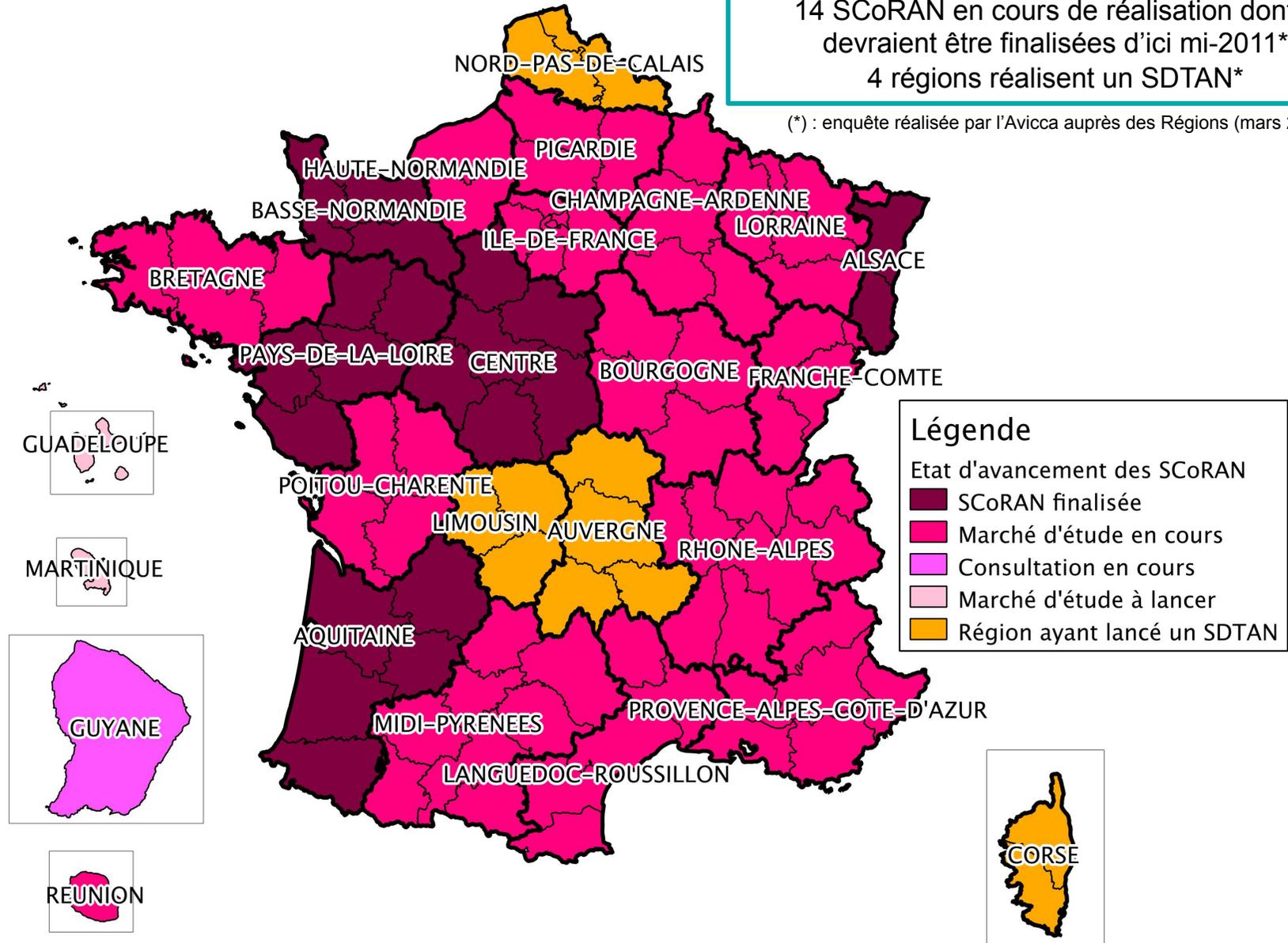
Thierry JOUAN  
Chargé de mission de l'AVICCA

# LA SCoRAN PERMET L'HOMOGENÉISATION ET LA COHÉSION DES ACTIONS DÉPARTEMENTALES

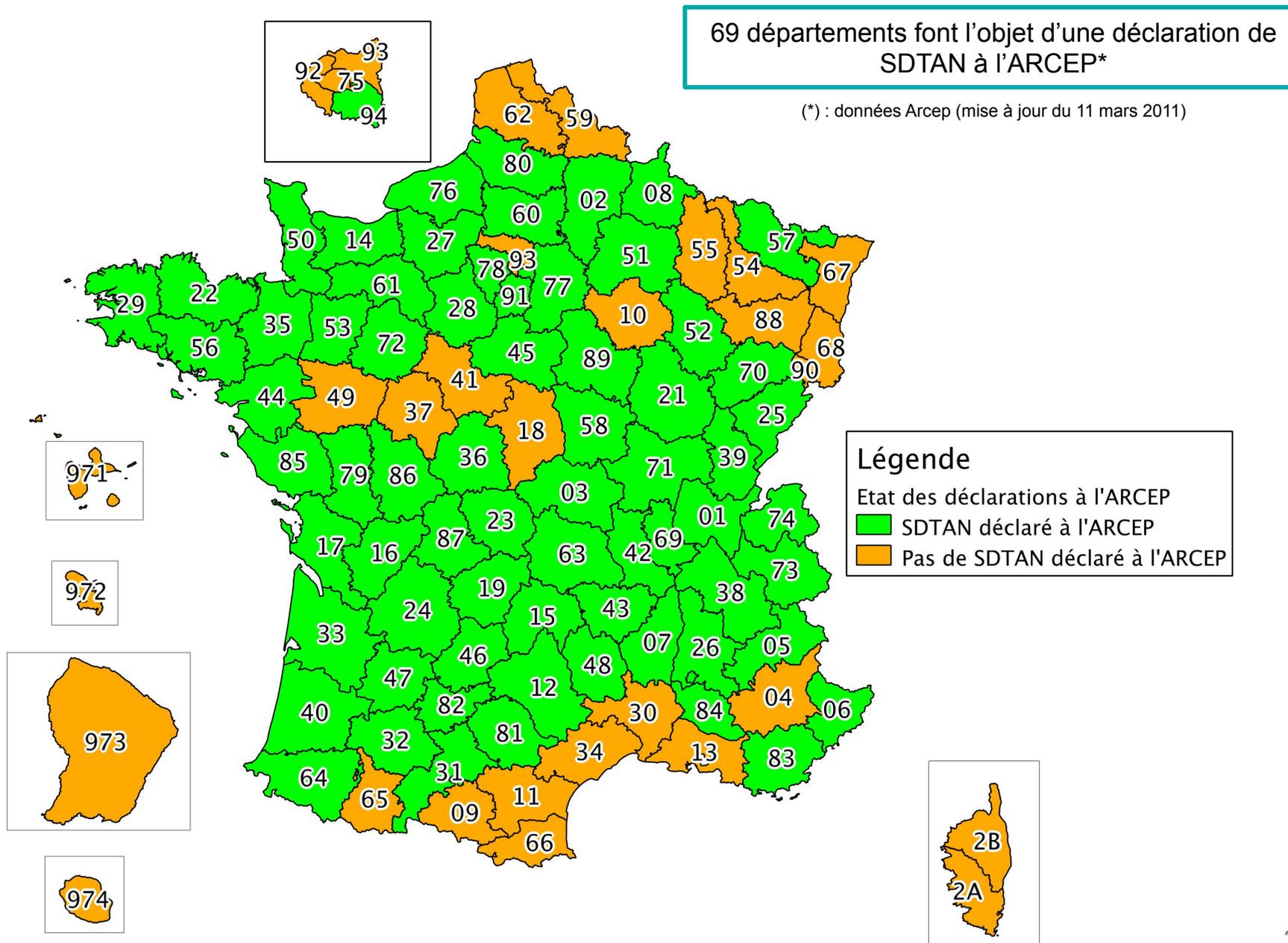


5 SCoRAN finalisées\*  
14 SCoRAN en cours de réalisation dont 8 devraient être finalisées d'ici mi-2011\*  
4 régions réalisent un SDTAN\*

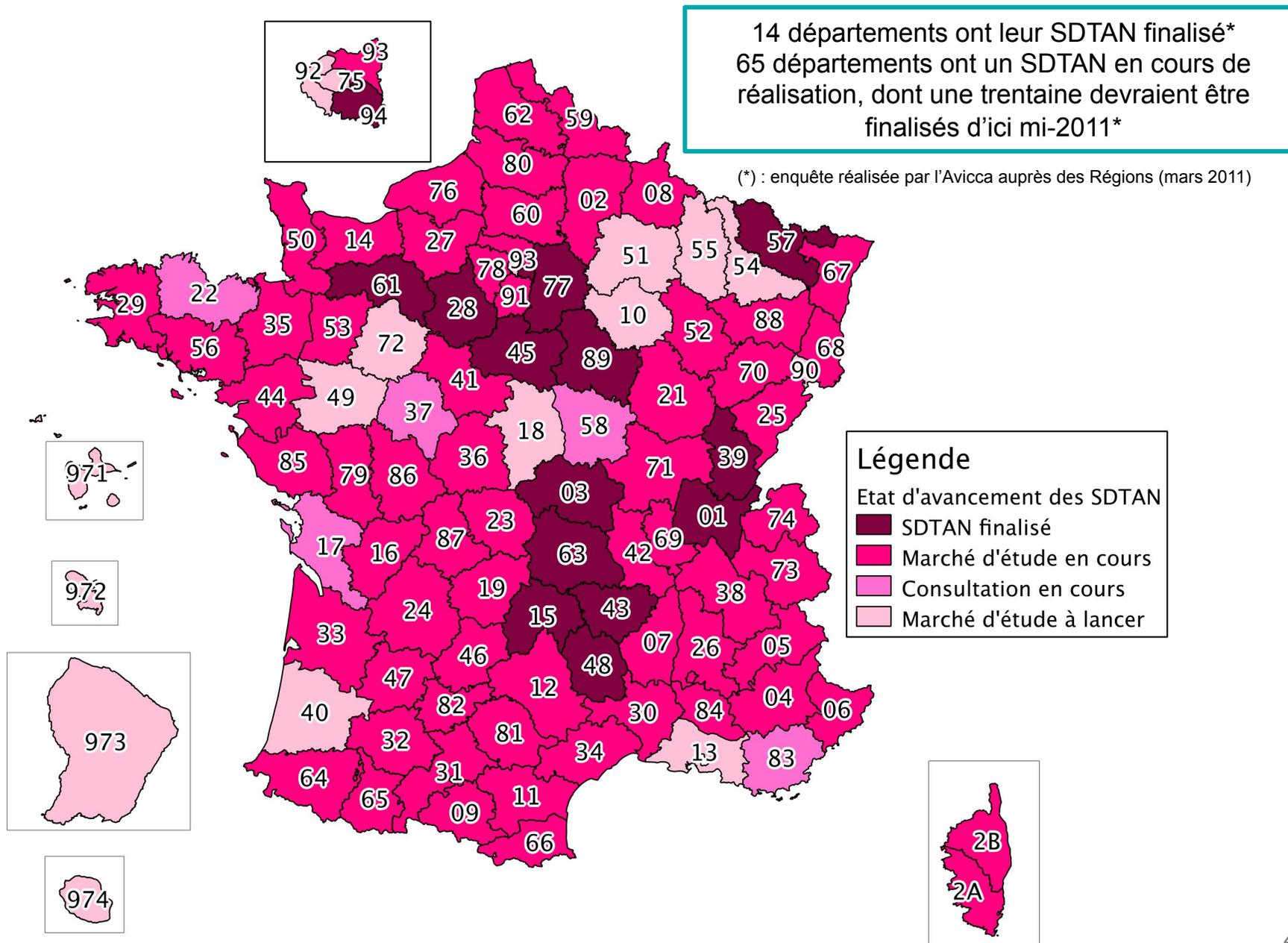
(\*) : enquête réalisée par l'Avicca auprès des Régions (mars 2011)



# LE SDTAN FAIT L'OBJET D'UNE DÉCLARATION A L'ARCEP (ART. 23 DU L. 1425-2)



# LE SDTAN EST UN RÉEL OUTIL DE CONCERTATION ET DE COHÉRENCE DES INITIATIVES PUBLIQUES



# LES CONSTATS DES COLLECTIVITÉS SONT UNANIMES



## ■ Constats

- ▶ L'interpellation croissante des particuliers et des entreprises
- ▶ Le THD est un facteur d'attractivité et de compétitivité des territoires
- ▶ Les disparités persistent (couverture, services, coûts d'accès...)
- ▶ La limite du déploiement FTTH par le privé devient de plus en plus évidente (Auvergne 27 %, Bretagne 25 %, Eure-et-Loir 26 %, Jura 17 %)\*
- ▶ L'action publique est indispensable et devra être massive
- ▶ Le montant des investissements nécessaire pour le FTTH est à la hauteur des enjeux (Jura 180 M€, Eure-et-Loir 191 M€, Loiret 175 M€)

## ■ Interrogations relatives à l'action publique

- ▶ Le cadre réglementaire oriente l'action des collectivités vers les zones non rentables et limite les possibilités de péréquation avec les zones rentables
- ▶ Le manque de visibilité de l'accompagnement de l'État est réel (FSN, FANT)

(\*) : estimations des pourcentages de foyers couverts par la seule action privée, réalisées dans le cadre des SDTAN

## LA MISE À CONTRIBUTION DES EPCI ET COMMUNES EST INDISPENSABLE



- Action structurante menée au niveau départemental ou régional de construction d'une collecte (ou extension d'une collecte existante)
- Action complémentaire des EPCI et communes sur les infrastructures permettant d'étendre la capillarité du réseau de collecte (recensement, pose de fourreaux...)
- Mise en place d'une structure assurant la coordination entre les acteurs publics
- Actions de communication et de sensibilisation auprès de tous les acteurs publics (collectivités, aménageurs...)
- Intégration du THD aux différents documents de cadrage d'aménagement et d'urbanisme (SCOT, POS, PLU...)
- Premières hypothèses de répartition financière entre les différents acteurs

Mécanismes de répartition envisagés dans les SDTAN entre le département, les EPCI et les communes*	CG	EPCI	Communes
Eure-et-Loir	35%	20%	
Jura	22%	15%	10%
Manche numérique	50%	50%	
Seine-et-Marne	25%	50%	

(\*) : indépendamment des autres sources de financement

## LE MONTANT DES INVESTISSEMENTS POUR LE FTTH NÉCESSITE UN PHASAGE DES ACTIONS ET LA DÉFINITION DE PRIORITÉS



- Le raccordement en FO des ZA (irrigation interne) et des sites publics (santé, enseignement...) constitue une cible prioritaire
- La collecte reste une action de fond incontournable
  - ▶ Renforcement d'une collecte existante (Jura, Loiret, Seine-et-Marne)
  - ▶ Déploiement d'un nouveau réseau de collecte (Eure-et-Loir, Yonne...)
- Le déploiement du FTTH est réalisé en plusieurs phases suivant différents critères de priorisation (zones denses, zones mal desservies en ADSL...)
- L'étape intermédiaire de montée en débit vise une partie des zones mal desservies en ADSL, selon des critères précises
- Lancement d'actions complémentaires réalisées concomitamment au déploiement de la collecte
  - ▶ Point de présence optique dans chaque commune (Bretagne, Loiret...)
  - ▶ Raccordement en FO des points hauts (Jura, Eure-et-Loir, Yonne...)

# ARTICULATION FTTH / MONTÉE EN DÉBIT : SDTAN DE LA SEINE-ET-MARNE



## Illustration du phasage et de l'articulation FTTH / MeD envisagés dans le cadre du SDTAN de la Seine-et-Marne

	t0	t0+3 ans	t0+5 ans	t0+10 ans	t0+20 ans
<b>Création de boucles optiques (FTTH)</b>	28 % des foyers raccordables	45 % des foyers raccordables	66 % des foyers raccordables	99 % des foyers raccordables	
	Prises dont le coût moyen de réalisation est inférieur à 750 €	Prises dont le coût moyen de réalisation est inférieur à 1 400 €, et dont le niveau Adsl est très faible	Prises dont le coût moyen de réalisation est inférieur à 1 400 €	Achèvement le plus large possible du FTTH	
<b>Montée en débit par action à la sous-boucle</b>	13 % des foyers non raccordés en FTTH	20 % des foyers non raccordés en FTTH			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prises dont le coût moyen de réalisation en FTTH est supérieur à 1 400 €</li> <li>- Prises dont le coût net moyen de réalisation est inférieur à celui du FTTH (calculé sur 10 ans)</li> <li>- dont le niveau ADSL est très faible</li> </ul>	Zones qui ne peuvent être couvertes en FTTH avant 10 ans (raisons budgétaires)			

# PHASAGE DU DÉPLOIEMENT ET DÉFINITION DE PRIORITÉS : SDTAN DU JURA



## Illustration du phasage envisagé dans le cadre du SDTAN du Jura

	Echéance	Linéaire à déployer	Investissements totaux	Participation publique	Maîtrise d'ouvrage	Nature contractuelle envisagée
<b>1</b>	2011	0 km	~0 M€	~0 M€	Connectic39	Application du contrat de Connectic39
<b>2</b>	2011-2020	45 km	~3,0 M€	0 M€	Connectic39	Avenant à Connectic39
<b>3</b>	2011-2030	540 km	~12 M€	~10 M€	Conseil général (puis affermage à Connectic39) ou Connectic39 avec subvention Conseil général	Avenant subventionné et/ou mise en affermage à Connectic39
<b>4</b>	2012->2020	900 km	~23,5 M€	~14 M€	Opérateur privé ou délégataire	Concession ou initiative privée
<b>5</b>	2011->2030	5 780 km	~145 M€	~131 M€	SIDEC du Jura puis fermier	Affermage



### Illustration du principe de priorisation mis en œuvre par le SIEA

#### Répartition du budget d'investissement du réseau sur les 419 communes de l'Ain

- **Sur les 245 000 lignes :**
  - le 1er quart (60 000 lignes) est concentré sur 10 communes où sur 2,5 % du territoire
    - Coût de desserte de l'abonné final : entre 800 et 900 €
  - le 2ème quart (60 000 lignes) est concentré sur 35 communes ou 8,5 % du territoire
    - Coût de desserte de l'abonné final : entre 1 000 et 1 400 €
  - le 3ème quart (60 000 lignes) est concentré sur 90 communes ou 21,5 % du territoire
    - Coût de desserte de l'abonné final : entre 1 400 et 2 000 €
  - le 4ème quart (65 000 lignes) est concentré sur 284 communes ou 67,5 % du territoire
    - Coût de desserte de l'abonné final : entre 2 500 et 4 000 €

#### Répartition du budget d'investissement du réseau sur les 419 communes de l'Ain

- **Objectifs du SIEA :**
  - apporter le service très haut débit sur l'ensemble des communes, à l'horizon 2013
  - prioriser les secteurs ayant aujourd'hui un service dégradé, en l'occurrence les 284 communes réparties sur 67,5 % du territoire
- ⇒ un coût prévisionnel d'environ 170 millions d'euros d'investissement à fin 2013



### ■ Des actions concrètes à mener

- ▶ Recensement des infrastructures mobilisables (publiques et privées)
- ▶ Pose opportuniste d'infrastructures lors de travaux (voirie, enfouissement...)
- ▶ Coordination entre tous les acteurs pour saisir toutes les opportunités qui se présentent (services, syndicats d'électrification, d'eau...)
- ▶ Incitation (appels à projets...) et accompagnement (soutien technique, juridique, financier) des EPCI et communes par le département ou la région

### ■ Des outils indispensables

- ▶ Mettre en place un SIG à l'échelle du département ou de la région
- ▶ Réaliser un schéma d'ingénierie (détermination de l'architecture cible, estimation précise des coûts de déploiement...)
- ▶ Solliciter les opérateurs et gestionnaires d'infrastructures par application du dispositif de connaissance des infrastructures télécoms

# UN ROIP EXISTANT REPRÉSENTE UN ATOUT DÉTERMINANT QU'IL FAUT SAVOIR INTÉGRER



- Un atout déterminant
  - ▶ Connaissance du domaine, des acteurs et du territoire
  - ▶ Un retour d'expérience lié au déploiement du HD
  - ▶ La présence d'une collecte, comme élément structurant
  - ▶ Des capacités d'actions non négligeables (réinvestissements...)
    - Densification de la capillarité dans les ZA (label ZA THD)
    - Poursuite et optimisation du déploiement HD (couverture et débit)
- L'articulation reste trouver
  - ▶ Respect du principe de cohérence des initiatives publiques
  - ▶ Ne pas remettre en cause le modèle économique de l'existant
  - ▶ Développer des synergies et des complémentarités entre les réseaux

# STRUCTURES PORTEUSES ET MONTAGES JURIDIQUES, SUIVANT L'HISTORIQUE



- Le choix de la structure porteuse doit favoriser l'harmonisation à l'échelle du territoire (département ou région)
  - ▶ Création d'un syndicat mixte (Eure-et-Loir, Manche Numérique, Seine-et-Marne...)
  - ▶ Maîtrise d'ouvrage assurée par la collectivité (Hauts-de-Seine, Loiret, Auvergne, Savoie, Calvados...)
  - ▶ Syndicat d'électrification (Ain, Haute-Savoie...)
  - ▶ Maîtrise d'ouvrage partagée entre le département (collecte) et les EPCI (Yonne...)
  - ▶ Ces schémas sont évolutifs dans le temps, l'Yonne et l'Auvergne envisagent la création éventuelle d'un syndicat mixte à un stade ultérieur
- Le montage juridique doit permettre la progressivité de l'action
  - ▶ DSP (Calvados, Jura, Loiret, Savoie, Seine-et-Marne...)
  - ▶ Marchés de travaux puis affermage (Eure-et-Loir, Jura...)
  - ▶ PPP (Auvergne...)
  - ▶ Régie (Ain, Haute-Savoie...)

## CONCLUSION



- Un mouvement très large engagé sur le territoire national
- Les SCoRAN et SDTAN ont permis une mise en culture de tous les acteurs de l'aménagement numérique du territoire
- La dynamique de concertation engagée sera à entretenir sur le long terme
- Le rôle de la collecte en tant qu'action structurante est confirmée

>>> L'inconnue relative à l'effectivité du déploiement par les opérateurs privés implique de mettre en place des structures de suivi de ces déploiements

>>> L'inconnue sur le financement de l'État conditionne le rythme de la transition vers le THD

*« Le pré-requis fondamental à la réalisation du SDTAN du Jura est la prise en compte par l'État par tous moyens qu'il jugera utile (FANT, crédits européens...) d'un taux de financement de 50 % sur la part publique d'investissement. »*

*(SDTAN du Jura)*